

Il est possible de refuser le Linky lors d'une demande de modification de puissance,

ci-après le contexte et le processus de refus qui a fonctionné

Une opposée au compteur communicant Linky a suivi le processus suivant en 3 étapes :

- 1 - elle a envoyé une lettre en LRAR a son fournisseur d'énergie (dans le cas présent ENI) pour lui signifier son choix de conserver son compteur
- 2 - elle a envoyé copie de la lettre en LRAR au siège d'Enedis
- 3 - elle a envoyé copie de la lettre en LRAR à la Mairie de Pont-Péan

elle n'a pas reçu de réponse, ni d'Eni, ni d'Enedis ni du Maire... mais

l'intervention a eu lieu ce jour, intervention Enedis qui a duré 15 minutes en présence de l'opposante et de ma pomme (simple témoin motivé ;-)) ... le compteur n'a pas été changé !

voilà les modèles du courrier (format word et pdf) employés (nom et coordonnées PDL masqués)

donc, il est possible de faire respecter son choix, et puisque qui ne dit mot consent, le silence d'Enedis vaut acquiescement !

à partager sans modération, sans garantie que cela fonctionne strictement à l'identique ailleurs, mais en tout cas, cela ma donné une patate incroyable pas vous ?

--

Christophe
Pour le collectif Stop-Linky à Pont-Péan